



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des médias et des  
industries culturelles**

**Sous-direction de la presse écrite et des métiers de l'information  
Bureau du régime juridique de la presse**

Laurent Villette  
Secrétaire général de la CFDT-Journalistes  
47-49 avenue Simon Bolivar  
75950 Paris Cedex 19

Paris, le 30 juin 2022

**OBJET : Grande commande photographique**

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier du 17 mai 2022, vous avez fait part à la direction générale des médias et des industries culturelles de vos interrogations quant à la sélection des lauréats de la grande commande photographique confiée à la Bibliothèque nationale de France (BnF). Vous faites valoir que certains lauréats ne travaillaient pas avec la presse, que d'autres étaient en retraite, que les sujets sélectionnés n'étaient pas inédits et que des projets étaient éloignés du thème de la commande, « radioscopie de la France : un pays traversé par la crise sanitaire ».

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'étaient éligibles à la grande commande les photographes ayant collaboré avec des entreprises de presse ou des agences de presse au cours des quatre années précédant la date de la candidature ainsi que toute personne physique majeure française ou ressortissant de l'UE résidant en France diplômée d'une école de journalisme, de photographie ou d'art (section photographie) depuis 2018 en France. Il a donc été décidé de susciter les candidatures d'un panel de photographes d'âges et d'horizons divers pour enrichir la grande commande de points de vue variés. Tous les photographes sélectionnés ont pu présenter des publications récentes prouvant leur activité ou des cartes de presse valides. Ainsi, le dispositif a volontairement été ouvert à un large public de photographes, qu'ils soient expérimentés ou débutants, que leur collaboration avec la presse soit ponctuelle ou pérenne, afin de soutenir plus largement un secteur fragilisé par la crise.

Ensuite, si les sujets traités par certains lauréats ne sont pas « inédits », pour reprendre les termes de votre courrier, il n'en demeure pas moins que le projet photographique rendu à la BnF, lui, le sera. La seule exigence posée pour cette commande était de fournir des photographies inédites. Ainsi, les candidats pouvaient, sans méconnaître les critères de sélection de la grande commande, proposer un thème qu'ils avaient déjà exploré dans leurs précédents travaux sous un prisme différent, sous réserve qu'il soit en lien avec le sujet « radioscopie de la France : un pays traversé par la crise sanitaire ».

Par ailleurs, le choix a été fait de recourir à un jury de 19 personnalités qualifiées dans le monde de la photographie, du photojournalisme et de la presse écrite. Chacun des jurés a eu accès à l'ensemble des dossiers éligibles et a fondé son jugement sur les quatre critères suivants : l'investissement du candidat dans la photographie dite « de presse » ; l'écriture photographique ; la pertinence et l'angle du sujet. A ce propos, l'ensemble des candidats était informé du choix opéré par le jury d'interpréter le sujet de manière large, puisque la foire aux questions (FAQ) qui accompagnait le règlement de la consultation explicitait clairement cette prise de position. En aucun cas le sujet n'était limité à la représentation de la seule crise sanitaire et de ses conséquences à travers la France au sens strict.

En tout état de cause, ces critères ont été souverainement appréciés par le jury pour examiner la cohérence des projets proposés avec le thème choisi pour cette grande commande. Il ne m'appartient pas d'apprécier les choix opérés par le jury, lui seul ayant compétence pour sélectionner les lauréats. Il apparaît important de souligner que le nombre de jurés, renouvelés entre le premier et le second appel à projets, a permis une sélection concertée afin d'éviter des choix arbitraires.

Si je peux comprendre la déception de certains photographes non retenus, tous les projets sélectionnés ont été débattus de manière collective de sorte qu'aucun manquement ne saurait être reproché aux membres du jury, très au fait des problématiques du secteur.

J'ajoute que nombre de photographes et d'acteurs du monde de la photographie ont fait part de leur satisfaction quant à l'accompagnement qui a été proposé en amont et en aval des appels à projets, garantissant une équité de traitement des candidatures. Le service juridique de la BnF, la délégation à la communication, le département des estampes et de la photographie, ainsi que la chargée de mission recrutée par la BnF pour cette grande commande ont été constamment à l'écoute des requêtes des photographes postulants. Celle-ci s'est toujours montrée très à l'écoute des photographes aussi bien pour les guider dans le dépôt de leur candidature que pour rendre compte des décisions du jury et des améliorations à envisager pour le dossier dans l'optique de candidatures à d'autres appels à projets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

**Jean-Baptiste GOURDIN**  
**Directeur général des médias et des**  
**métiers de l'information**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'B' and 'G'.